

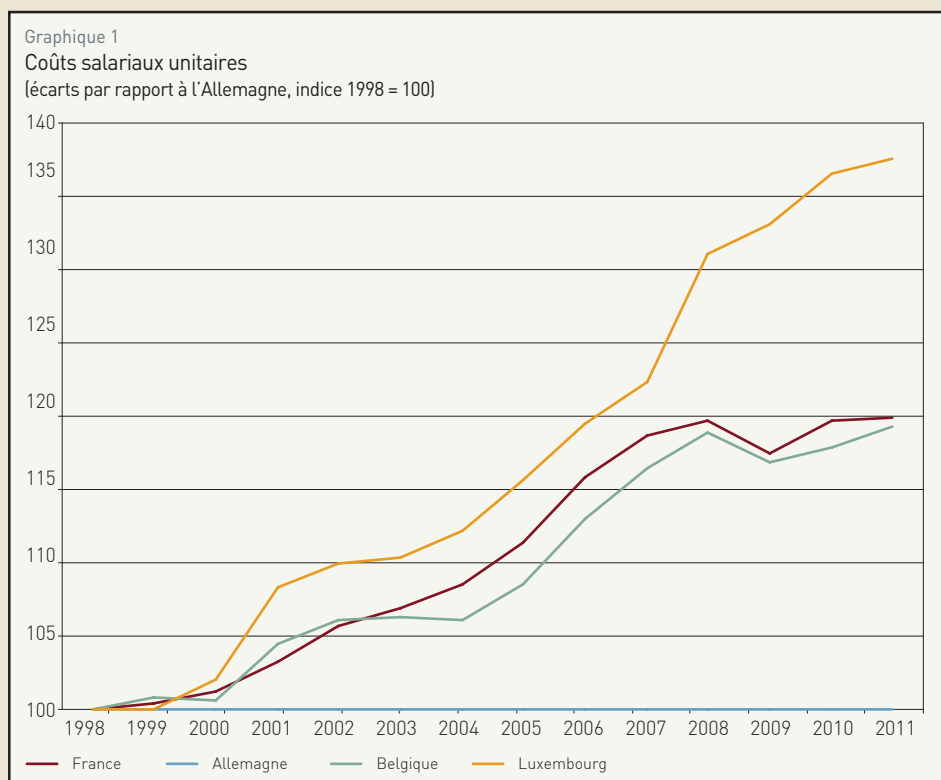
Encadré 1 :

EVOLUTION RÉCENTE DES CSU AU LUXEMBOURG : CAUSES ET CONSÉQUENCES POTENTIELLES ?

Depuis 1998, les coûts salariaux unitaires (CSU)¹³ ont dérivé davantage au Luxembourg que chez ses principaux partenaires commerciaux (graphique 1). Depuis le déclenchement de la crise en 2008, la dérive des CSU s'est même fortement accentuée. Cette dérive est un phénomène qui fait l'objet d'une attention particulière des différentes institutions internationales

(Banque centrale européenne, Commission européenne, OCDE, FMI,...). Dans ce contexte, le présent encadré propose d'analyser plus en détails les causes de cette dérive et surtout tente d'en évaluer les conséquences potentielles pour la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

Notons tout d'abord qu'un indicateur agrégé de type CSU prend en compte l'ensemble des activités productrices d'une économie, y compris celles ne faisant pas l'objet d'échanges commerciaux avec l'extérieur¹⁴. Dès lors, cet indicateur peut donner une image quelque peu tronquée de l'évolution de la compétitivité¹⁵. Le



Sources : Eurostat, calculs BCL

- Il est fait référence dans cet encadré au concept de CSU nominal (= rémunération des salariés / valeur ajoutée en volume), traditionnellement utilisé afin de mesurer la compétitivité-coût d'une économie. Les CSU réels (= rémunération des salariés / valeur ajoutée en valeur) reflètent quant à eux l'évolution de la part des salaires dans le PIB. Selon le règlement (CE) n° 2223/96 du Conseil du 25 juin 1996 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans la Communauté, la rémunération des salariés se définit « comme le total des rémunérations en espèces ou en nature que versent les employeurs à leurs salariés en paiement du travail (...) ». La rémunération des salariés inclut les salaires et traitements en espèce et en nature ainsi que les cotisations sociales (effectives et imputées) à charge de l'employeur. Les éléments de rémunération occasionnels et variables (tels que les primes et gratifications ou encore les indemnités de licenciement) sont inclus dans la rémunération des salariés.
- Dans la littérature économique, le concept de secteur « exposé » fait référence aux branches économiques exposées à la concurrence internationale, c'est-à-dire les secteurs dont les biens ou services sont échangés sur les marchés mondiaux. Ce secteur inclut notamment le secteur industriel. Le secteur « protégé » inclut les branches dont les biens ou services ne font pas (directement) l'objet d'échanges commerciaux internationaux et sont destinés au marché intérieur. Il s'agit par exemple du secteur de la construction, des services (collectifs et personnels) et du secteur public. Il convient cependant de rappeler qu'en vertu de la libre prestation des services, des entreprises étrangères sont susceptibles de prêter des services (sur une base temporaire et occasionnelle) sur le territoire luxembourgeois. Par ailleurs, au niveau du secteur commercial, les entreprises luxembourgeoises font face à la concurrence des pays limitrophes. En conclusion, bien qu'a priori, ces secteurs ne produisent pas de biens (ou services) directement échangeables sur les marchés internationaux, cela n'implique pas forcément une protection absolue par rapport à une concurrence internationale.
- Il convient de rappeler que l'évolution des coûts dans ces secteurs « protégés » est susceptible d'avoir des effets néfastes sur la compétitivité d'un pays. Tel est le cas, si le gouvernement décide d'accroître la pression fiscale pour faire face à l'augmentation des dépenses ou bien lorsque les hausses des salaires dans le secteur public exercent un effet de signal sur les salaires dans le secteur privé via les négociations salariales (voir Rapport Annuel 2010, BCL, page 17). De même, les biens et services produits par les secteurs non-concurrentiels sont des intrants importants dans la production de biens exportés. Par conséquent, une augmentation des prix dans les secteurs « protégés » entraîne une hausse des coûts dans le secteur concurrentiel.

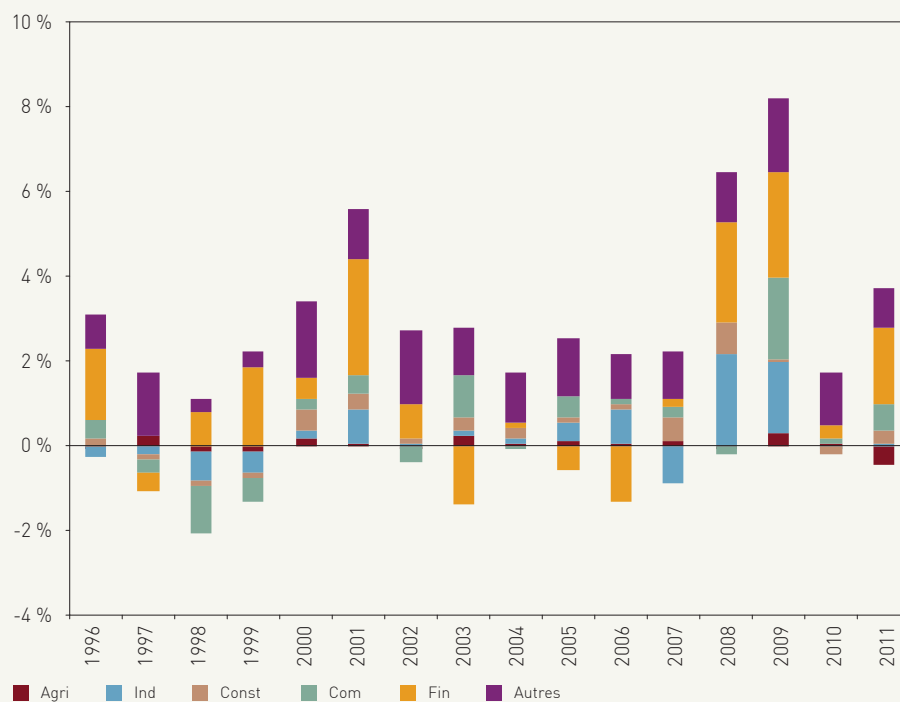
graphique 2 donne une vision plus désagrégée en illustrant la contribution de chacun des principaux secteurs de production à l'évolution globale des CSU. On constate que le secteur public au sens large (nommé « autres ») contribue systématiquement à l'augmentation des CSU et ce indépendamment du cycle. Les autres secteurs, en particulier l'industrie et la finance, affichent une contribution qui est davantage liée aux évolutions cycliques de l'économie. Ainsi, durant la phase aigüe de la crise en 2008 et 2009, ces deux secteurs ont fortement contribué à la dérive des CSU.

LA DÉRIVE DES CSU ESSENTIELLEMENT IMPUTABLE AU RECUL DE LA PRODUCTIVITÉ

Afin de raffiner l'analyse, il est possible de décomposer les CSU en deux éléments, à savoir le coût salarial moyen d'une part et la productivité moyenne du travail d'autre part. Le graphique 3 met ainsi en évidence le fait que la contribution du coût salarial nominal par tête a eu tendance à se tasser depuis le déclenchement de la crise dans l'ensemble des secteurs, hormis dans le secteur public où la progression est restée semblable à celle d'avant crise. Tout en contribuant positivement à la croissance des

Graphique 2

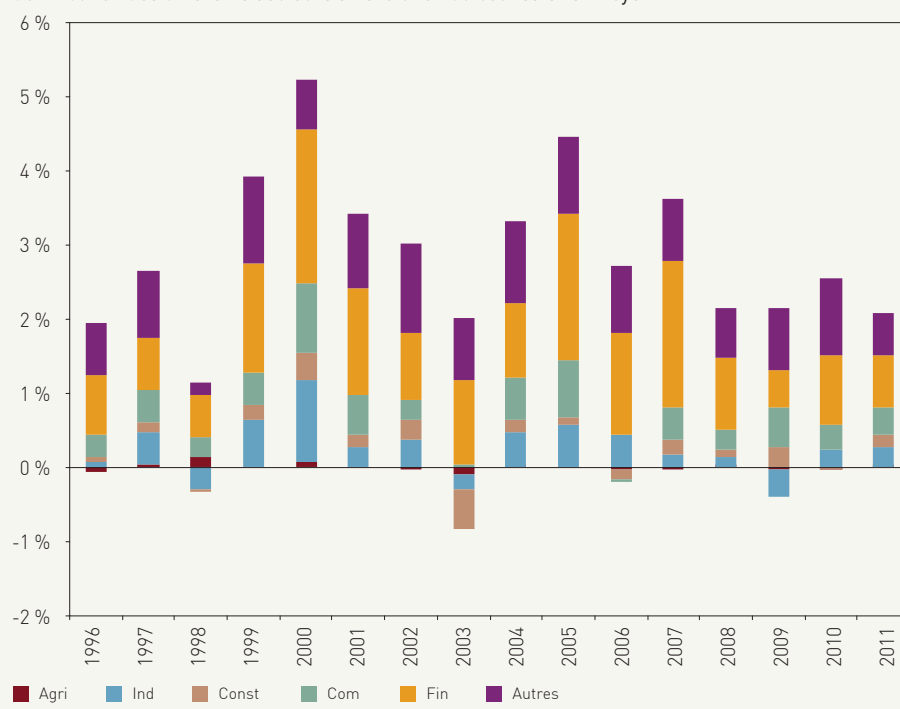
Contribution des différents secteurs à l'évolution des coûts salariaux unitaires



Sources : Eurostat, calculs BCL

Graphique 3

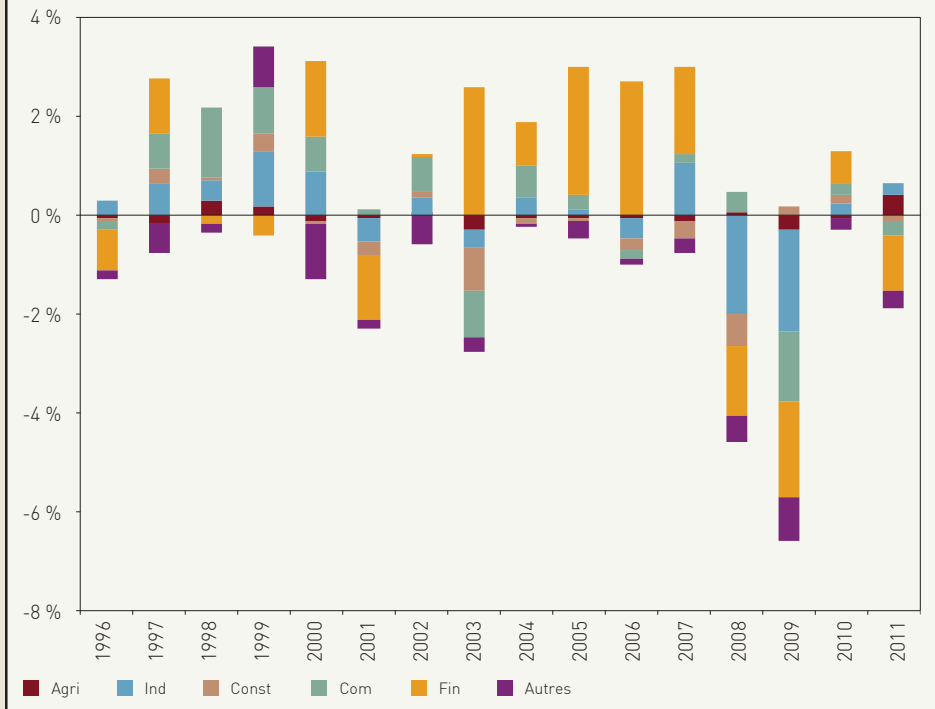
Contribution des différents secteurs à l'évolution du coût salarial moyen



Sources : Eurostat, calculs BCL

Graphique 4

Contribution des différents secteurs à l'évolution de la productivité



Sources : Eurostat, calculs BCL

productivité n'a nullement rebondi dans la phase de reprise, contrairement à ce qu'on aurait pu anticiper. En d'autres termes, l'évolution de l'emploi a été très résiliente par rapport à celle de la valeur ajoutée. Notons que même si le repli est important dans le secteur financier, ce secteur est atypique dans une perspective européenne¹⁷ et par ailleurs la mesure de la valeur ajoutée y est régulièrement sujette à d'importantes révisions. Par conséquent, nous avons choisi de nous concentrer dans la suite de cet encadré sur la situation dans le secteur industriel, où le repli de la productivité est particulièrement important.

LA RÉTENTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE COMME FACTEUR EXPLICATIF DE LA FORTE CHUTE DE LA PRODUCTIVITÉ PAR TÊTE

Le recul de la productivité apparente du travail est un phénomène typique observé en phase de repli conjoncturel. Celui-ci s'explique par une volonté de rétention de la main-d'œuvre de la part des entreprises dans le but d'éviter les coûts de licenciement et les éventuelles difficultés qu'elles auraient à retrouver de la main-d'œuvre lorsque la reprise se matérialiserait. Bien que ce phénomène ait également été observé au niveau européen, force est de constater qu'il a pris une ampleur exceptionnelle dans l'économie luxembourgeoise. Plusieurs caractéristiques propres au Luxembourg permettent d'en comprendre la raison.

Tout d'abord, il apparaît que les répercussions d'un déclin de l'activité économique sur le marché du travail sont fortement influencées par la nature des chocs. Ainsi, le choc externe (ayant entraîné un effondrement des

16 Cette faible croissance s'explique par la baisse des heures travaillées, la diminution des primes et gratifications et la faible progression des salaires négociés.

17 Au Luxembourg, l'intermédiation financière est en effet davantage orientée vers l'exportation et nettement moins vers les activités locales de banques de détail, comme c'est le cas dans les autres pays, ce qui rend la comparaison délicate.

CSU sur l'ensemble de la période, les hausses salariales ne semblent donc pas constituer le moteur principal de l'accélération observée récemment. Qui plus est, abstraction faite des effets de l'indexation automatique des salaires sur les prix, les progressions salariales observées sur la période récente sont négligeables, voire même négatives¹⁶. Par contre, comme l'illustre le graphique 4, lors de la phase aigüe de la crise, soit en 2008 et 2009, la très forte hausse des CSU a principalement trouvé son origine dans une chute brutale de la productivité du travail, en particulier dans les secteurs de l'industrie et de la finance. En outre, la

exportations au début de la crise) a pu être perçu comme transitoire par les entreprises, ces dernières décidant alors de retenir leurs salariés en anticipation d'une reprise du commerce mondial. Une analyse effectuée dans le cadre d'un rapport publié par l'Eurosysteme¹⁸ semble corroborer cette hypothèse. De fait, pendant le creux de la crise, l'élasticité de l'emploi au PIB a été relativement moins importante dans les États où la baisse du PIB était en grande partie liée à une diminution des exportations. Cette constatation est d'autant plus plausible au niveau national que le Luxembourg est le pays de la zone euro ayant enregistré le choc extérieur le plus important¹⁹ et qu'il figure parmi les pays où l'élasticité de l'emploi au PIB a été la plus faible selon le rapport précité²⁰.

Par ailleurs, la législation du travail est traditionnellement plus stricte au Luxembourg que dans les autres pays européens (indemnités de licenciement, délai de préavis,...), ce qui peut constituer un frein au processus d'ajustement de la main-d'œuvre suite à un repli de la demande. Cet aspect a vraisemblablement été renforcé depuis l'introduction du *Statut Unique* en 2009 visant à aligner la législation sociale encadrant le travail des ouvriers sur celle qui avait cours jusqu'alors pour les employés²¹. L'existence d'une tradition de dialogue social (comités de coordination tripartite,...) et une forte proportion de contrats à durée indéterminée contribueraient également à réduire l'impact à court terme d'un ralentissement conjoncturel.

En outre, il apparaît que depuis de nombreuses années les entreprises luxembourgeoises font régulièrement état de leurs difficultés à recruter du personnel. La part très élevée des travailleurs frontaliers dans l'emploi total en général et dans le secteur industriel en particulier²² ne fait que refléter l'étroitesse du marché du travail luxembourgeois et permet de mieux comprendre pourquoi le phénomène de rétention a pu y être plus aigu que dans les économies voisines.

Le recul plus prononcé de la productivité au Luxembourg peut également s'expliquer par la part relativement plus importante de la sidérurgie dans l'industrie luxembourgeoise (en 2007, la valeur ajoutée de l'industrie métallurgique représentait près de 30% de la valeur ajoutée totale de l'industrie au Luxembourg, contre seulement 12% en moyenne dans la zone euro). Or, on observe que le repli de la productivité a été particulièrement marqué dans cette branche. Une explication à ce phénomène pourrait être qu'il s'agit d'un secteur où il y a un énorme capital fixe installé et que celui-ci a besoin d'un important travail de maintenance en continu, même si le processus de production est à l'arrêt.²³

Enfin, les marges de profit relativement élevées au moment d'entrer dans la crise ont pu jouer en faveur de l'emploi. En effet, l'excédent brut d'exploitation dans l'industrie se trouvait en 2007 à un niveau supérieur à sa moyenne historique (graphique 5), permettant aux entreprises domestiques de mieux encaisser le choc. Il est en outre probable que cet aspect ait été renforcé du fait de la prépondérance des emprunts à taux variable dans les engagements financiers des entreprises, ce qui leur a permis de bénéficier de l'assouplissement sans précédent de la politique monétaire, en particulier pour les plus endettées d'entre elles. Une telle situation rend cependant les

18 Voir *Euro area labour markets and the crisis*, Structural Issues Report 2012, BCE (2012), page 21.

19 Au Luxembourg, les exportations ont contribué négativement à hauteur de près de 20pp à la baisse du PIB entre 2008 et 2009, contre -5,2pp en moyenne dans la zone euro.

20 Depuis la crise, l'élasticité de l'emploi au PIB s'est établie à 0,1 points au Luxembourg contre 0,3 points en zone euro.

21 Ceci implique notamment que les indemnités de licenciement à verser aux ouvriers ayant une ancienneté supérieure à 20 ans ont été majorées pour s'aligner sur les conditions plus généreuses qui étaient jusqu'alors réservées aux employés.

22 La part des frontaliers dans l'emploi total est d'à peu près 45% au niveau agrégé et de plus de 60% dans l'industrie.

23 Dans ce contexte, il convient de mentionner les mesures de maintien en emploi existantes au Luxembourg et en particulier le « plan de maintien dans l'emploi ». Ce dispositif a comme principal objectif d'anticiper les restructurations d'entreprises et de mieux organiser les transitions des salariés concernés vers d'autres postes de travail. Divers instruments peuvent être mis en place dans le cadre d'un plan de maintien dans l'emploi : des prêts temporaires de main-d'œuvre permettant d'occuper temporairement des salariés dans d'autres entreprises et de faciliter leur transition vers d'autres postes de travail, des formations continues internes ou externes, le remboursement partiel des frais engendrés par une mise en préretraite ou encore l'aménagement de la durée de travail (via des compte épargne-temps ou le temps partiel), etc. S'y ajoute les mesures de chômage partiel et la « cellule de reclassement ». La « cellule de reclassement » est un dispositif qui a été mis en place dans la sidérurgie et s'adresse aux salariés qui, suite à une baisse de la production, ne sont plus en mesure d'occuper leur poste de travail. Ce dispositif leur permet d'être redéployés en interne ou en externe vers d'autres postes, de suivre des formations ou encore d'être affectés à des tâches de maintenance (travaux normalement réalisés par des entreprises en sous-traitance).

entreprises vulnérables à une éventuelle hausse future des taux d'intérêts.

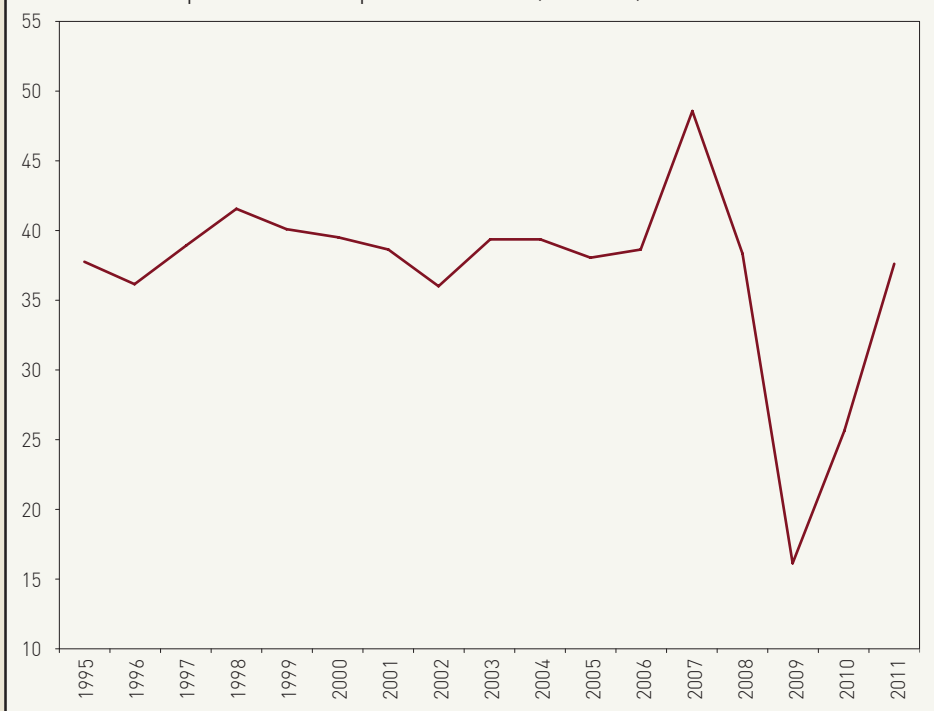
Cette très forte rétention de la main-d'œuvre s'est traduite, d'une part, par un ajustement de la marge intensive du facteur travail. En effet, il apparaît que par rapport au sommet atteint en 2007, soit juste avant le déclenchement de la crise, le nombre d'heures travaillées par personne dans l'industrie luxembourgeoise se trouvait toujours à un bas niveau en 2011 tandis que l'écart était en grande partie résorbé dans les autres économies européennes. Ainsi, la durée moyenne de travail²⁴ a diminué de plus de 7% entre 2008 et 2009, permettant d'amortir les effets néfastes de la crise

sur le volume de l'emploi. Cette baisse des heures travaillées s'explique notamment par une diminution des heures supplémentaires, une hausse du temps partiel et un recours accru au chômage partiel. Le nombre de salariés en chômage partiel dans l'ensemble de l'économie²⁵ est ainsi passé d'environ 400 en moyenne mensuelle en 2008 à près de 7 000 par mois en 2009. Si l'ensemble des salariés qui ont eu recours à ce dispositif avaient perdu leur emploi, l'emploi total aurait baissé de 1,0% en 2009 (contre une hausse effective de 1,1%). Quatre ans après le début de la crise, le chômage partiel continue de jouer un rôle important sur le marché du travail luxembourgeois. Ainsi, si l'ensemble des salariés en chômage partiel dans le courant de 2012 avaient perdu leur emploi, le taux de chômage au sens large approcherait les 9,0%.

D'autre part et de manière plus alarmante, la rétention d'emploi a également entraîné une chute brutale de la productivité horaire du travail dans l'industrie luxembourgeoise, celle-ci se trouvant en 2011 à un niveau inférieur de près de 30% à celui qui était observé avant la crise. Au contraire, dans la zone euro, après avoir reculé de maximum 5% au plus fort de la crise, la productivité horaire dépassait en 2011 à nouveau son niveau d'avant crise (graphique 6). Un article publié par la Banque d'Angleterre s'est penché sur ce phénomène qui est également apparent au

Graphique 5

Excédent brut d'exploitation des entreprises industrielles (% de la VA)



Sources : Statec, calculs BCL

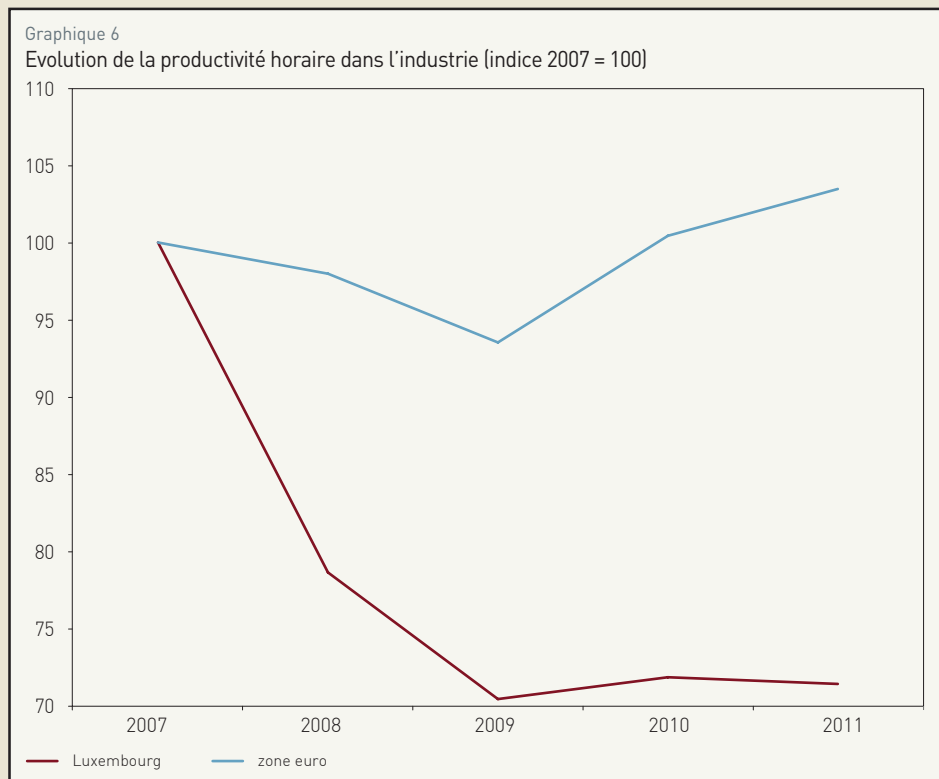
24 Il convient de rappeler qu'une rupture intervient dans la série des heures travaillées à partir de 2009 en raison de l'introduction du statut unique (voir le rapport annuel 2009 de la BCL, p. 75 et la note de conjoncture 2012-3 du Statec, p.56). L'impact du statut unique sur le temps de travail peut cependant être estimé (et neutralisé) en appliquant des facteurs de correction, calculés par l'IGSS à partir de micro-données. Le résultat global indique que la durée moyenne de travail s'est repliée plus fortement au Luxembourg que chez ses voisins.

25 Il convient de noter que la grande majorité des travailleurs concernés sont actifs dans l'industrie.

Royaume-Uni²⁶, en partant de l'hypothèse qu'une grande part de ce repli pourrait être de nature structurelle. Des facteurs tels que la moindre accumulation du capital, la diminution du processus d'apprentissage de la main-d'œuvre liée à la baisse des heures totales prestées et la réduction du taux de création nette des entreprises sont avancés par les auteurs comme facteurs explicatifs potentiels de la baisse structurelle de la productivité dans le secteur industriel au Royaume-Uni depuis le déclenchement de la crise. Bien qu'il soit probable que ces facteurs aient joué un rôle dans le cas du Luxembourg²⁷, il

paraît peu vraisemblable que leur effet ait pu y être accentué au point d'expliquer le décrochage exceptionnel de la productivité horaire dans une perspective européenne. Qui plus est, il ressort des données d'enquêtes menées dans l'industrie que les capacités de production sont actuellement sous-utilisées par rapport à la moyenne historique, ce qui rend la thèse d'une baisse structurelle de la productivité moins plausible. Il est dès lors plus raisonnable de considérer qu'une grande part de la chute de productivité est de nature mécanique, liée au phénomène de rétention de la main-d'œuvre qui a été d'une ampleur sans précédent en raison des caractéristiques particulières décrites précédemment.

La situation actuelle pose question quant aux risques pour l'évolution future de l'emploi dans l'industrie luxembourgeoise. Certains seraient tentés de se rassurer en constatant que la marge des entreprises industrielles a très vite rebondi vers sa moyenne de long terme dans la phase consécutive à la crise, en grande partie grâce à une forte hausse des prix de vente comme en témoigne l'évolution du déflateur de la valeur ajoutée dans le secteur. Une explication possible de ce phénomène sur la période récente pourrait être que les entreprises industrielles bénéficient d'un positionnement favorable sur l'échiquier du commerce mondial, justifiant qu'elles aient pu faire face à l'augmentation sensible des coûts du travail en la répercutant entièrement dans leurs prix de vente. Cette thèse paraît cependant peu plausible, comme l'atteste une part de marché à l'exportation des entreprises domestiques



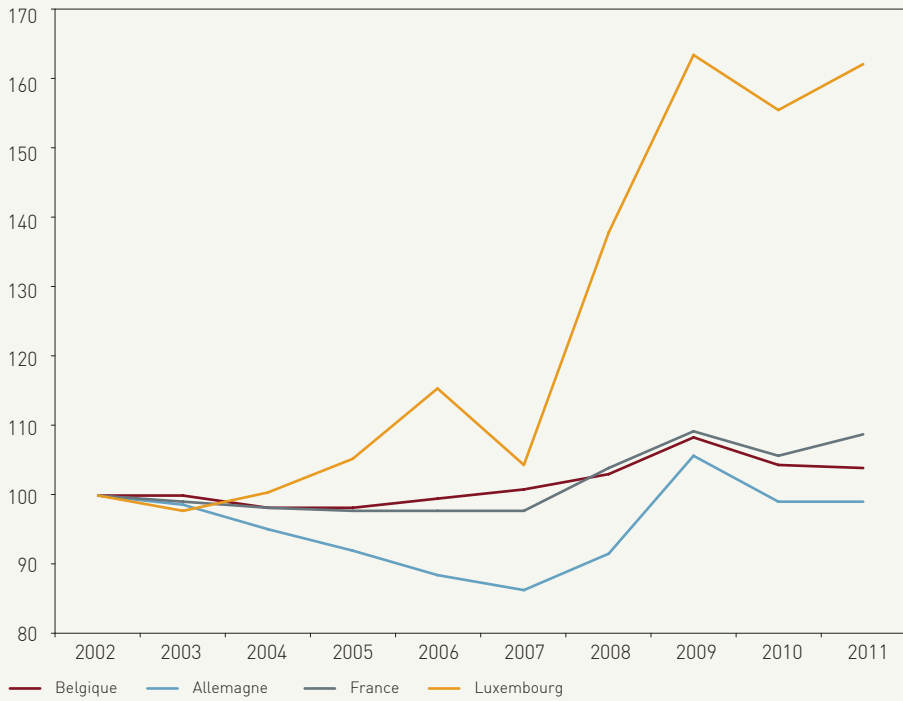
Sources : Eurostat, calculs BCL

26 UK labour productivity since the onset of the crisis, an international and historical perspective, Quarterly Bulletin 2012Q2, Bank of England.

27 Il apparaît notamment que durant la crise, le taux de création nette d'entreprises a fortement diminué dans l'industrie.

Graphique 7

Coûts salariaux unitaires dans l'industrie (indice 2002 = 100)



Sources : Eurostat, calculs BCL

28 Voir à ce sujet : *The evolution of market share of Luxembourg's exports of goods and services between 1999 and 2009*, Economie et Statistiques n°42, mai 2010, Statec.

qui n'a cessé de se replier au cours des dernières années²⁸. Cette évolution témoignerait plutôt d'une baisse de la compétitivité des entreprises liée probablement en partie à l'évolution des coûts salariaux unitaires qui paraît particulièrement inquiétante dans une perspective internationale (graphique 7). Dans ce contexte, on ne peut exclure à l'avenir un ajustement plus abrupt sur le front de l'emploi si les performances exportatrices des entreprises luxembourgeoises continuaient à se détériorer, entre autres dans un cadre conjoncturel atone.